

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2013

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie le mercredi 13 février 2013 à 20 heures.

## **Présents :**

M. CHRISTEL Daniel, maire, Mme LÊ-GERMAIN Élisabeth, 1<sup>ère</sup> adjointe, MM. BEAUVICHE Jean, MICHAUD Joël, LAGRANGE Thomas, adjoints, Mme DALIA Odile, LEFEUVRE Nicole, MICHELIN Patricia, MM. BENAS Gilbert, DAVANTURE Éric, DRILLIEN Richard, DUPARD Jean.

**Ont donné pouvoir :** Willy MINIAU à Gilbert BENAS, Sylvie DELFORGE à Jean BEAUVICHE, Valérie PONSOT à Daniel CHRISTEL.

**Secrétaire de séance :** Jean DUPARD

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal qui **est adopté à l'unanimité.**

## **ORDRE DU JOUR**

### ➤ **Renouvellement de la convention AIRSOFT**

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 25 janvier 2011 le Conseil Municipal a accordé à l'association Airsoft Sport Extrême 71 la possibilité d'utiliser à titre gracieux le site de l'ancienne carrière – lieu dit « La Chaume Meunière » - pour pratiquer une activité sportive et de loisirs intitulée « airsoft ».

L'association sollicite le renouvellement de cette convention annuelle pour l'année 2013.

Considérant l'usage paisible des lieux et les actions de communication de l'association ASE 71 auprès du village et de ses habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention entre la Commune et l'association Airsoft Sport Extrême 71 pour l'année 2013.

### ➤ **SYDESL : enregistrement comptable des amortissements**

Exposé de Monsieur le Maire :

Pour une meilleure gestion budgétaire, les subventions d'investissement versées au SYDESL peuvent être amorties sur des durées différentes en fonction de la valeur des mandats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**FIXE** les durées d'amortissement des subventions d'investissement versées au SYDESL comme suit :

- Une année pour les montants inférieurs à 5 000 €;
- 10 ans pour les montants compris entre 5 000 € et 15 000 €;
- 15 ans au-delà du seuil de 15 000 €.

➤ **Fixation des tarifs sortie neige du Centre de Loisirs**

Exposé de Madame Élisabeth Lê-Germain, adjointe au maire en charge de la jeunesse :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière des familles pour la sortie aux Rousses du 19 février 2013 dans le cadre des activités du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit les tarifs pour la sortie aux Rousses du 19 février 2013 dans le cadre des activités du centre de loisirs :

- Enfant scolarisé à Saint-Désert ou résidant à Saint Désert ou à Rosey: .....	<b>19,00 €</b>
- Enfant extérieur : .....	<b>22,00 €</b>
- 1 parent + 1 enfant : .....	<b>42,00 €</b>
- 1 parent + 2 enfants : .....	<b>57,00 €</b>
- 1 parent + 3 enfants : .....	<b>73,00 €</b>
- 1 adulte seul : .....	<b>25,00 €</b>

- **DIT** que le transport et le repas chaud sont inclus dans ce tarif.

Par contre la location du matériel n'est pas comprise dans ce tarif.

➤ **Étude préalable Village Avenir**

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de la charte Villages Avenir signée avec le Conseil Régional, Saint-Désert a l'opportunité de réaliser une étude préalable d'aide à la décision pour l'ensemble des projets potentiels de la commune.

Cette étude est financée à hauteur de 80% par le Conseil Régional sur un plafond de dépenses de 13 500 € HT.

Les pistes de réflexion retenues pour le cahier des charges de l'étude sont les suivantes :

- ❶ Bâtiment de l'ancienne Cure : aménagement d'un logement et d'une médiathèque ;
- ❷ Foyer du foot : Réhabilitation du bâtiment de la place des vendangeurs en logement et rénovation de l'ancien atelier municipal à usage de local de réunion pour le foyer du foot.
- ❸ Aménagement d'une aire sportive avenue du stade.
- ❹ Création d'une antenne médicale.
- ❺ Implantation d'un habitat groupé avenue du stade.
- ❻ Aménagement d'un lotissement en Nesvres.

Monsieur le Maire soumet le lancement de cette étude d'aide à la décision à l'avis du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'engagement de l'étude préalable Village Avenir.

**AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

➤ **Révision du PLU**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui a fait l'objet d'un examen par les services compétents du Grand Chalonnais qui ont contesté un certain nombre de dispositions et qu'il a dû intervenir fermement pour leur maintien.

C'est au Préfet qu'il appartient dorénavant de prendre l'arrêté définitif rendant le PLU opérationnel.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ **INSEE chiffres du recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Les chiffres de 2010 sont repris pour 2013, soit une population totale de 941 habitants dont population municipale 909 personnes, population comptée à part 32 personnes (étudiants, maison de retraite, militaires, communautés religieuses etc...).

➤ **Comité de jumelage**

L'ancienne association a été dissoute et une nouvelle sera créée (association loi 1901) mais dans laquelle la municipalité ne souhaite pas être membre. L'association bénéficiera du concours de la municipalité quand elle sera sollicitée.

➤ **Compte rendu du conseil d'école**

Mme Lê-Germain, première adjointe, donne le compte rendu du conseil d'école du 4 février 2013. Différents points ont été évoqués : la composition des classes, les actions culturelles et sportives, les manifestations diverses prévues en fin d'année scolaire, le bilan de la coopérative, et la réforme des rythmes scolaires.

➤ **Réflexion sur la réforme des rythmes scolaires**

M. le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du projet ministériel concernant la refonte des rythmes scolaires.

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves ;
- une semaine de 9 demi-journées, avec mercredi matin (samedi sur dérogation) ;
- un temps annualisé de 36 semaines : enchaînement de 7 semaines de cours, 2 semaines de congés ;
- journée d'enseignement 5 h30 maximum ;
- demi-journée d'enseignement 3 h 30 maximum ;
- une pause méridienne 1 h30 minimum ;
- heure normale de sortie de l'école à 16 h 30.

Le projet éducatif territorial (PET) comporte 3 heures hebdomadaires d'activités périscolaires à prendre en charge par les collectivités.

Le temps de travail des enseignants se répartit ainsi :

- 24 heures hebdomadaires d'enseignement ;
- 3 heures hebdomadaires « hors classe » : activités pédagogiques complémentaires (1 h), travail en équipe, relations avec les parents, animation pédagogique et formation continue, participation aux conseils d'école.

Ces modifications sont appelées à intervenir dès la rentrée 2013, sauf dérogation demandée avant le 1<sup>er</sup> avril 2013.

- **Le projet d'aire de lavage pour les engins viticoles** est abandonné en raison
  - d'une part des normes européennes applicables sans commune mesure avec la modestie des installations envisagées ;
  - d'autre part du peu de candidats intéressés (2 exploitations seulement).

- **Signalétique du patrimoine**

Une commission du patrimoine est créée pour :

- identifier les édifices communaux et les lieux à signaler ;
- choisir la signalétique ;
- estimer le coût du projet.

Sont membres de cette commission : Éric DAVANTURE, Thomas LAGRANGE, Odile DALIA, Richard DRILLIEN et Daniel CHRISTEL.

- **L'inauguration du théâtre de verdure est programmée le 21 juin 2013**, jour de la fête de la musique.

**M. le Maire clôt la séance à 22h30.**

Le Maire  
D. CHRISTEL

Le secrétaire  
J. DUPARD